

LIVRET DE SERVICE



Nom

Prénom

Numéro AVS



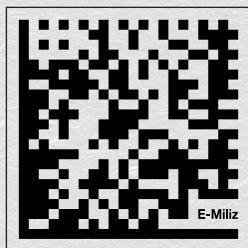


Confédération
Suisse

Livret de service

Ce livret est un document d'identité biométrique qui permet l'enregistrement de la carrière militaire de son détenteur. Il permet l'accès simplifié aux services numériques E-Miliz. Le livret de service doit être conservé avec le plus grand soin en vue d'un rappel, d'une catastrophe ou d'une mobilisation éventuelle.

Activer E-Miliz



I. Instructions au titulaire du livret de service

1. Le livret de service peut être utilisé uniquement comme pièce justificative militaire et d'accès à E-Miliz (voir page 3 pour instruction d'accès).
2. La perte du livret de service doit être signalée sur E-Miliz dans les 15 jours à compter de la constatation.
3. Tout détenteur de livret devant servir à distance et/ou qui veut se rendre à l'étranger pour plus de six mois doit demander un accès certifié PfP+ pour garantir la sécurité des données pendant le service (voir page 3 pour liste des pays membres). Les instructions sur ses formalités d'usage sont communiquées en même temps que l'octroi de l'accès.
4. Le militaire est tenu de conserver son équipement au complet et en bon état, de le préserver du vol en entreposant en toute sécurité, particulièrement armes, munitions et matériel électronique. (voir page 4). Note sur l'usage du matériel hors du service....?)
5. Les infractions aux dispositions citées ci-dessus sont punissables.

**DEPARTEMENT FEDERAL DE LA
DEFENCE, DE LA PROTECTION DE LA
POPULATION ET DE LA PRESERVATION
DE LA QUALITE DE VIE**

1. Instructions au service à distance

En vertu des articles 123 et 156 de l'ordonnance sur le service à distance, une formation certifiée par une formation certifiée par un centre de formation membre du Réseau National en Politique de Sécurité (RNPS) est obligatoire pour maîtriser les outils d'accès à distance.

La configuration d'un accès certifié PfP+ est obligatoire. Le certificat doit être mis à jour annuellement. À l'étranger, l'accès à E-Miliz et aux systèmes de service à distance sont limités aux pays de Zone A et Zone B (via service WAYF~¹).

Zone A : Allemagne, Autriche, Espagne, France, Italie, Liechtenstein, Portugal.

Zone B : Australie, Belgique, Danemark, Canada, Finlande, Maroc, Norvège, Luxembourg Suède, Pays Bas, Tunisie.

L'impossibilité de mise à jour de certificat doit être communiquée dans un délai de 30 jours au chef de section ou à l'ambassade du pays de résidence. Selon l'ordonnance sur le service à distance, les infractions aux dispositions citées ci-dessus sont punissables.

¹ Jargon : WAYF~

Fonctionnalité numérique pour ordiphone qui garantit un choix sécurisé au fournisseur d'identité en Suisse. Basée sur l'acronyme tiré de la formulation "Where are You From", elle permet de sélectionner un fournisseur d'identité si plusieurs d'entre elles sont utilisables au sein d'un essaim de services.

2. Instructions liées à l'équipement

Le/la militaire est tenu de conserver son **équipement** au complet, en bon état et à jour, de la préserver du vol en **l'entreposant en toute sécurité**, particulièrement ordiphone², armes, munitions, masque de protection ABC et kits de renseignement. À ce sujet et concernant l'usage hors service, voir également les points TK238 et TK241 de l'ordonnance sur le statut et le comportement des militaires (appendice du règlement de service RS45). **Toute perte** d'armes d'ordonnance ou de munitions de poche (hors du service) sera annoncée à l'arsenal du canton de domicile ainsi qu'au poste de police le plus proche au moyen de l'application E-Miliz.

Les **terminaux numériques** nécessitent un soin tout particulier, décrit dans l'ordonnance 514.10 concernant l'équipement militaire. L'ignorance des obligations de **mise à jour et de sécurisation** du partage des données ne peut être invoquée comme excuse à une infraction quelconque. Les mises à jour doivent être effectuées lors de toute alerte E-Alarm³ sur E-Miliz ou a minima les jours pairs de la première semaine du mois. En dehors des moments d'utilisation des appareils, le/la militaire est tenu de **passer ceux-ci en mode air gap**⁴ pour garantir la déconnexion totale du matériel. Soit en enlevant la batterie et en les isolant physiquement de l'environnement informatique; soit en utilisant le mode "entrefer" sur l'ordiphone.

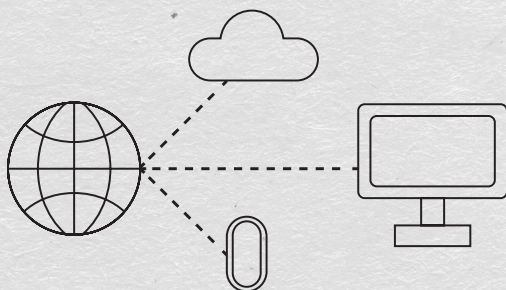
² **Jargon : Ordiphone**

Terminal numérique de télécommunication et de calcul destiné à des usages professionnels et civils.

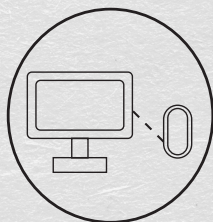
³ **Jargon : E -Alarm**

Fonctionnalité d'annonce ou de rappel d'occurrence événements sur le terminal ordiphone de trois types : (1) l'alarme de cas d'urgence locale, qui implique d'acquiescer le signal et suivre les instructions dans E-Miliz, (2) L'alarme d'instruction, qui correspond à un exercice de mobilisation, et implique d'acquiescer le signal et suivre les instructions dans E-Miliz, (3) l'alarme test à acquiescer sans autres interventions.

Techniques d'entrefer



Ordiphones et systèmes infonuagiques interconnectés, avec risques de vulnérabilités.



Exemple d'entrefer: ordiphones et ordinateurs connectés sans lien avec le réseau mondial pour éviter les vulnérabilités.

4 Jargon : Air Gap

L'air gap est une mesure de sécurité qui consiste à isoler un ordinateur ou un réseau et à l'empêcher d'établir une connexion externe, permet de protéger le système informatique ou les données critiques contre les attaques potentielles allant des maliciels et des rançongiciels aux enregistreurs de frappe ou autres attaques d'acteurs malveillants.

3. Instruction à l'usage d'ordiphone

Chaque militaire est responsable de son ordiphone et des traces qu'il génère.







Pendant le service présentiel, à distance ou en mode mixte⁵, **les ordiphones personnels doivent être en mode "camouflage" par défaut**. Les autres modes (voir tableau page 7) seront activés uniquement lors d'exercices ou d'E-Alarm en fonction des activités d'enfumage de réseaux ou de réduction de l'observabilité et de la traçabilité numérique des troupes. Tout acte intentionnel visant à provoquer la traçabilité de la troupe est puni selon les dispositions du code pénal militaire du 13 juin 2034.

L'usage à titre personnel ou professionnel d'ordiphone est limité par geoblocking. La liste des applications autorisées est disponible sur E-Miliz et sur les panneaux communaux d'avis officiel.

Les réparations d'ordiphone sont à effectuer par des entreprises civiles de E-Reparatur. La Base logistique de l'armée (BLA) tient une liste des prestataires aptes à effectuer ces réparations. Si aucune entreprise visée ne se trouve au lieu de stationnement de la troupe ou dans un rayon de 20 km, d'autres techniciens garantissant une réparation dans les règles de l'art peuvent être contactés à titre exceptionnel. La BLA fixe le tarif des réparations, en accord avec l'association faîtière suisse Reparasuisse.

⁵ Mode mixte : service militaire qui associe des activités en présences avec des contributions et formations à distance.

4. Modes d'usage d'ordiphone personnel

Symbole	Mode	Description
	Camouflage	Identité synthétique
	Déguisement	Pseudo-identité
	Anonyme	Crypto-identité
	Obscurcissement	Identité imprécise
	Brouillage	Identité décuplée
	Entrefer* (airgap)	Ordiphone isolé et non connecté

Le détenteur du présent livret de service est astreint au service militaire.

En vertu des articles 48 et 75 sur le service militaire, la personne astreinte au service militaire est soumise à l'obligation de s'annoncer (demandes d'autorisation de congé à l'étranger, changement d'adresse, de données personnelles, de profession, d'ordiphone, et de domicile. Ces communications se font au guichet de l'office cantonal des affaires militaires du détenteur ou via E-Miliz.

II. Etat civil

Numéro matricule :

Né le, jour

mois

année

Nom de famille :

Prénoms⁶ :

Commune d'origine⁷ :

Canton d'origine :

Domicile de proches

L'ensemble des données personnelles sont disponibles sur E-Miliz. Selon la Loi fédérale sur les systèmes d'information de l'armée (LSIA), les données numériques sont détruites un an après la fin de l'obligation de servir. Les données nécessaires à des fins de migration de système, de simulation, de statistique, de recherche, d'analyse des engagements ou de garantie de qualité sont rendues anonymes.

⁶ Souligner le prénom usuel.

⁷ S'il y a plusieurs communes d'origine, les indiquer dans l'ordre d'acquisition du droit de cité.

III. Recrutement

Zone de recrutement : 2

Arrondissement de recrutement : 9b

Recruté comme : SOLDAT DE RESSOURCES NATURELLES

Canton chargé de la convocation à l'école de recrues :

JURA

Timbre et signature de l'officier de recrutement

Officier de recrutement

ZONE 2

Der Aushebungsoffizier

IV. Formations et spécialisations

Compétences certifiées et formations suivies lors de la carrière militaire par ordre chronologique.

Niveau 1
OFEV



Compétence bâtisseur de communauté locale

Sciences participatives, mise en réseau de civils, communication d'information, instructions à la communauté.

Aucune date d'expiration
ARIS code: 327

Niveau 3
Swisstopo



Compétence télédétection

Analyse d'images, bellingcatage, dégoupillage, captures et défaker de données géographiques.

Aucune date d'expiration
ARIS code: 336

Niveau 2
Commandement de l'Instruction



Compétence sanitaire

Urgences chimiques, premiers soins médicaux, perfusions, injections, hémostase, technique de pansement, administration des médicaments, fixations, défibrillation.

Aucune date d'expiration
ARIS code: 134

Niveau 1

Commandement de l'Instruction



Compétence dataropathie

Premiers soins de dommages commis par un abus de numérique.

Aucune date d'expiration



ARNUS-cab-37605

Niveau 3

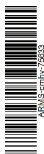
Commandement de l'Instruction



Compétence micro-hydroélectricité

Identification du potentiel hydroélectrique du terrain, micro-systèmes à accumulateurs, installation de turbine et génératrice.

Aucune date d'expiration



ARNUS-cab-72633

Niveau 1

Commandement de l'Instruction



Compétence énergie solaire

Identification du potentiel solaire du terrain, micro-systèmes à accumulateurs, installation de panneaux.

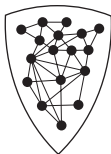
Aucune date d'expiration



ARNUS-cab-2833

Niveau 3

HEIG-VD



Compétence réseau ad-hoc

Recherche et réquisition d'équipements, installation, diagnostic de qualité.

Aucune date d'expiration



ARNUS-cab-7360

IV. Formations et spécialisations

Niveau 2

Club Alpin Suisse



Formation de montagne

Service des avalanches, technique de sauvetage en montagne, entretien de bisses, planification de transport d'eau.

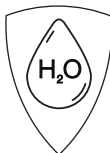
Aucune date d'expiration



ARMS-cmb-7652

Niveau 2

Commandement de l'Instruction



Compétence récupérateur d'eau

Identification du potentiel hydrologique du terrain, recherche et réquisition de matériel, installation de système de récupération.

Aucune date d'expiration



ARMS-cab-37421

Niveau 3

Commandement de l'Instruction



Compétence détection ABC

Laboratoire mobile, échantillonnage et identification d'agents biologiques, chimiques et radiologiques.

Aucune date d'expiration



ARMS-cabc-5452

Niveau 1

Commandement de l'Instruction



Compétence diagnosticien/ne d'eau

Laboratoire mobile. Colorimétrie manuelle, interprétation et communication de résultats.

Aucune date d'expiration



ARMS-cdce-3138

Niveau 2

Commandement de l'instruction



Compétence mécanicien/ne sur capteurs

Entretien, diagnostic et réparation de capteurs (température, CO2, humidité, lumière)

Aucune date d'expiration



Niveau 2

Haute école spécialisée bernoise



Compétence diagnosticien/ne de réseau d'énergie

Révision et l'exploitation des micro-installations d'énergie. Collaboration avec le personnel professionnel.

Aucune date d'expiration



V. Serment/Promesse de remplir le devoir militaire

Selon le Règlement de Service de l'Armée (RSA), les militaires ont le devoir de servir la Confédération suisse et de respecter la constitution. Ils doivent engager toutes leurs forces pour accomplir leurs tâches et collaborer avec le respect avec les autres militaires, et avec les civils et avec l'environnement. Ils ont le devoir de prendre sur eux les risques et les dangers inhérents au service militaire.

J'affirme ma volonté d'accomplir ces devoirs fondamentaux par le serment ou par la promesse.

«Je jure/Je promets:

- de servir la Confédération suisse de toutes mes forces;*
- de défendre courageusement les droits et la liberté du peuple suisse;*
- de remplir mon devoir, au prix de ma vie s'il le faut;*
- de rester fidèle à ma troupe et à mes camarades;*
- de respecter les règles du droit des gens en temps de guerre;*
- de ne pas nuire à l'environnement et à préserver nos milieux de vie.»*

Lieu et date

Signature du militaire

VI. Contributions civiles

Les situations de catastrophes techniques ou environnementales, ou de sabotages, d'attentats et de conflits militarisés, se traduisent par les dangers existentiels suivants : panne d'un réseau de télécommunication, de géonavigation ou de système de paiement, pénurie d'électricité et blackouts, sécheresse locale, pénurie d'eau et contamination du réseau hydrique ou de l'air ambiant.

La complexité de ces catastrophes implique une réponse de grande envergure au bénéfice et sur demande des états-majors de conduite cantonaux (aide mil cata). Cette aide requiert non seulement les interventions du personnel militaire, mais aussi des populations civiles grâce à leurs compétences.

D'après l'ordonnance 513.75.3 sur l'aide militaire en cas de catastrophe dans le pays, le/la militaire a pour objectif de (1) remettre en état provisoire des infrastructures vitales, (2) superviser l'évolution des conditions environnementale de la région sinistrée ainsi que les dommages consécutifs qu'elle a subis.

Eléments moteurs de l'aide en cas de catastrophe, les troupes d'intervention assument leur engagement dans ces deux objectifs par l'organisation de communautés militaires/civiles locales (communes et regroupements de communes) autour de deux types d'interventions contributives : (1) **la réquisition de matériel pour la mise en place d'un réseau de télécommunications temporaire**, (2) **le renseignement participatif de la qualité des ressources environnementales** (air, eau, terre). Dans ce contexte, le rôle du militaire consiste à bâtir et à animer une communauté citoyenne afin de réaliser des interventions précises, et recueillir des quantités importantes de données sur le terrain.

1. Organisation de communauté

Construire une dynamique collective sur la durée avec des volontaires implique de respecter les attentes de comportement suivantes pour les participants.

1. Bâtir une communauté implique d'encourager et de soutenir chaque membre d'un collectif dans la contribution et le partage de savoir-faire.
2. Sans règles, il n'y a pas de participation. Sans but commun, il n'y a pas d'interaction. Participer demande de l'autonomie au sein d'un cadre général qui donne de la cohérence aux actions et aux propositions des membres du collectif.
3. Chaque membre doit être encouragé et soutenu dans la participation ou la proposition d'actions. Cela permet à chacun.e d'apporter sa pierre à l'édifice et partager ses savoir-faire pour atteindre un but commun.

2. Usage de matériel civil de télécommunication

Installation d'un réseau ad hoc longue-distance :

En cas de catastrophe d'origine technique ou environnementale de grande envergure (échelle nationale), les réseaux de télécommunications classiques sont souvent inutilisables. Il est nécessaire de rétablir leur fonctionnement le plus tôt possible. Selon l'ordonnance fédérale 784.101.1.5 sur les réseaux et de services de télécommunication, cette intervention implique une procédure de réquisition auprès de la population (voir page 21 le message officiel aux membres de la communauté à impliquer).

Procédure pour chaque participant.e :

1. Phase de recherche : sondez la disponibilité de points d'accès Wi-Fi (routeurs, ordinateurs, ordiphones, tablettes remisées au grenier), de proche en proche à partir du domicile d'une personne en demandant de l'aide aux habitants de la commune, puis des communes voisines. Prévenez les personnes qu'il ne s'agit pas de leur confisquer leurs appareils, mais de les réutiliser pour reconstituer un réseau, donc en les laissant sur place.
2. Reportez sur le tableau de réquisition (voir page 22) le matériel récupéré, en relevant les noms des appareils et leur date/période d'acquisition, le nom de la famille et l'adresse du domicile.
3. À partir de votre ordiphone et de l'app **E-Miliz**, connectez-vous au point d'accès qui va constituer le nœud originel du réseau maillé. Activez la fonctionnalité "activation réseau d'urgence", donnez un nom au réseau proposé en adoptant la nomenclature suivante : <code postal de la commune + 0000>
4. Communication sur la disponibilité du réseau : pour prévenir la population de la commune de la disponibilité du réseau ad hoc, placez une affiche d'avertissement sur le(s) panneau(x) d'avis officiel de la commune⁸.

⁸ Exemple: "À partir de <date, heure>, un réseau de communication local est disponible pour la population de la commune <nom de la commune>. Merci d'éviter les transferts de contenus numériques trop volumineux (supérieur à 5.6Mo)".

5. Démantèlement du réseau ad hoc : dans le cas où le système de télécommunication standard retrouve son fonctionnement normal, remplacez l'affiche par un carton d'avertissement de la fin du service temporaire, démontez le réseau ad hoc, et rendez les différents appareils réquisitionnés suivant le tableau de réquisition.

Je m'engage à assurer le respect du code de conduite suivant en tout temps, et à signaler à mon supérieur toute situation contrevenant à ses principes fondamentaux :

1. Parler poliment, annoncez le contexte de l'intervention et les objectifs généraux.
2. Informer la population des usages potentiels du matériel réquisitionné, sur le territoire de la commune et en dehors.
3. Informer les foyers dont le matériel est réquisitionné de la durée éventuelle de l'intervention.
4. Prendre en considération la sécurité des citoyens, de leurs foyers et de leurs biens lors de la planification et de l'exécution des interventions.
5. Payer ou compenser tous les dommages matériels.

Lieu et date

Signature du militaire

2.1 Message officiel

Pour mobiliser les participant.e.s civiles sur cet enjeu fondamental, le/la militaire désigné pour la commune où intervenir doit lire le message officiel suivant aux membres de la communauté à impliquer :

Pour rétablir le plus rapidement possible une connectivité dans un périmètre plus ou moins étendu, le déploiement d'un réseau maillé est une solution temporaire efficace. Il consiste par exemple à réutiliser des technologies civiles contemporaines ou anciennes telles que les points d'accès Wi-Fi; par exemple pour permettre aux habitants de contacter leurs proches et les services communaux au sein d'un réseau local. De par leur usage massif dans les premières décennies des années 2000, le réemploi futurantique de matériel peut servir à reconstruire un système temporaire, fiable et local de transmission d'informations. Un réseau ad hoc de ce type peut fonctionner sur un périmètre pouvant dépasser la dizaine de kilomètres suivant la capacité à rajouter des points d'accès.

2.2 Tableau de réquisition de matériel civil

No.	Type d'appareil	Date	Date de réquisition	Date de fin de réquisition	Nom de famille	Adresse
1	iPhone 6 Routeurs WiFi	2015 2008, 2017	3 juin	24 juillet	Dubler	Nidermatti 3718 Kandersteg

No.	Type d'appareil	Date	Date de réquisition	Date de fin de réquisition	Nom de famille	Adresse

3. Renseignement participatif en ressources environnementales

Diagnostic sur la qualité de l'eau :

L'eau est une ressource fondamentale, dont la pénurie ou l'absence péjore considérablement les besoins d'hydratation, d'hygiène ou d'utilisation pour des activités telles que l'agriculture. C'est la raison pour laquelle les situations de catastrophe nécessitent de pouvoir filtrer, purifier ou stocker de l'eau. Rappelons aussi que le traitement et la constitution de réserve d'eau impliquent des opérations minimales pour éviter leur contamination.

L'eau est un milieu vivant. Son équilibre chimique évolue et varie au fil du temps en fonction des conditions météorologiques, de sa température, et des agents extérieurs qui viennent perturber cet équilibre. La qualité de l'eau des Alpes a beaucoup varié ces dernières années, avec des types de pollution plus fins et problématiques que par le passé. Grâce aux techniques chimiques récentes, il est possible de déceler des milliers de substances dans l'eau, même à des concentrations minimales. C'est le rôle du kit colorimétrique manuel WT-012 (Wasserqualität Testfahrten) qui accompagne ce livret, et qu'il vous faudra faire utiliser de manière approfondie par des citoyens volontaires pour un diagnostic ponctuel d'urgence, ou répété (voir page 27 le message officiel aux membres de la communauté à impliquer).

Procédure pour chaque retenue d'eau à l'attention des citoyens volontaires :

1. Sortir une bandelette (ou un disque) de son enveloppe de protection. Vérifier l'inscription textuelle indiquant la date de péremption du dispositif, ne pas l'utiliser si celle-ci est dépassée et la renvoyer à Wiederverwertung-CH pour son réemploi.
2. Activer la bandelette en la trempant dans l'échantillon d'eau à analyser : source ou puits, cuve ou réservoir de stockage, stations de traitement, volume d'eau à la qualité douteuse, etc.
3. Agiter la bandelette en la maintenant sous un flux d'eau ou dans un volume d'eau au moins cinq centimètres.
4. Sortir la bandelette et patienter trois minutes

5. Relever la couleur de la bandelette et la comparer à la plaquette colorimétrique présente à la page 28. Lire rapidement les valeurs, car l'air ambiant oxyde et modifie les couleurs en quelques minutes.
6. Noter la valeur correspondante sur la fiche de relevé qui accompagne ce livret, et dans l'app MilieuSuisse au moyen de la fonctionnalité participative. Reporter cette valeur problématique avec une tachère en bois située proche du volume d'eau problématique en cas de présence préoccupante d'au moins un des composants testés.

Procédure pour chaque retenue d'eau pour chaque participant.e :

1. Sortir une bandelette (ou un disque) de son enveloppe de protection. Vérifier l'inscription textuelle indiquant la date de péremption du dispositif, ne pas l'utiliser si celle-ci est dépassée et la renvoyer à Wiederverwertung-CH pour son réemploi.
2. Activer la bandelette en la trempant dans l'échantillon d'eau à analyser : source ou puits, cuve ou réservoir de stockage, stations de traitement, volume d'eau à la qualité douteuse, etc.
3. Agiter la bandelette en la maintenant sous un flux d'eau ou dans un volume d'au moins cinq centimètres.
4. Sortir la bandelette et patienter trois minutes
5. Relever la couleur de la bandelette et la comparer à la plaquette colorimétrique présente à la page 28. Lire rapidement les valeurs, car l'air ambiant oxyde et modifie les couleurs en quelques minutes.
6. Noter la valeur correspondante sur la fiche de relevé qui accompagne ce livret, et dans l'app MilieuSuisse au moyen de la fonctionnalité participative. Reporter cette valeur problématique avec une tachère en bois située proche du volume d'eau problématique en cas de présence préoccupante d'au moins un des composants testés.

Communication des résultats :

Pour assurer la diffusion des relevés à la population, chaque citoyen volontaire doit veiller à : (1) Transmettre tous les relevés effectués pour chaque retenue d'eau de la commune sur le réseau local en utilisant l'application MilieuSuisse* accessible par ordiphone, (2) Reporter les mesures sur le(s) panneau(x) d'avis officiel de la commune. Afin d'éviter la surcharge d'informations, il faut indiquer uniquement les valeurs dépassant les seuils hors-normes ("bas" ou "élevé").

Je m'engage à assurer le respect du code de conduite suivant en tout temps, et à signaler à mon supérieur toute situation contrevenant à ses principes fondamentaux :

1. Parler poliment, annoncez le contexte de l'intervention et les objectifs généraux.
2. Informer la population de la procédure sur le territoire de la commune, et des risques éventuels en termes de pollution. En particulier : souligner les dangers potentiels de l'utilisation et de la consommation des ressources en eau dans la zone d'intervention.
3. Prendre en considération la sécurité des citoyens, de leurs foyers et de leurs biens lors de la planification et de l'exécution des interventions.
4. Payer ou compenser tous les dommages matériels.

Lieu et date

Signature du militaire

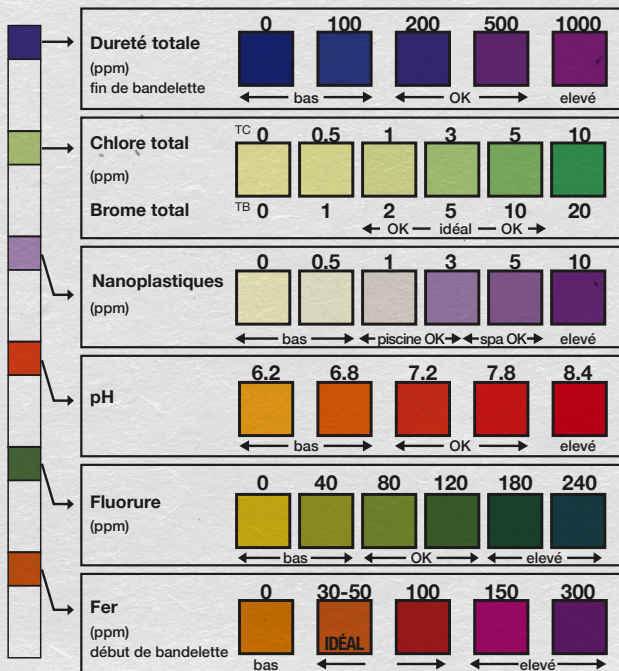
3.1 Message officiel

Pour mobiliser les participant.e.s civiles sur cet enjeu fondamental, le/la militaire désigné pour la commune où intervenir doit lire le message officiel suivant aux membres de la communauté à impliquer :

La qualité des eaux de la commune est potentiellement problématique. Le kit colorimétrique manuel ci-joint va nous permettre d'établir un diagnostic. Ce kit est composé d'une série de bandelettes et de disques qui changent de couleur pour indiquer la concentration de tel ou tel produit chimique dans une source ou une retenue d'eau. Moins précis que d'autres techniques, ces kits sont simples à utiliser et permettent d'appréhender 80% des formes de pollutions dangereuses pour les êtres vivants. Les kits qui vous sont confiés permettent de surveiller la teneur en fluorure, nitrates, métaux comme le fer, ou en nanoplastiques de synthèse. Ils permettent également d'évaluer le pH et le chlore des liquides considérés.

3.2 Interprétation des résultats

Toutes les bandelettes du kit colorimétrique manuel WT-012 affichent les mêmes gammes de couleurs, quelle que soit la substance chimique recherchée.



VII. Service fait ou paiement de la taxe militaire

Année	Nature du service, lieu et date
2034	ER Ecole de Recrues S (troupes de soutien) 265, cp III
2036	CR Cours de répétition Muentschemier
2037	F Cours de formation récupération d'eau, Consortage de l'alpage d'Ozival (Anniviers)
2038	CR Cours de répétition à distance
2038	CS Cours de spécialisation à distance micro-hydroélectricité, MOOC EPFL
2040	CR Cours de répétition Brugg AG
2040	AIDE MILITAIRE EN CAS DE SÉCHERESSE LOCALE LES BOIS JU
2040	JOURNÉE DE SOLZENITION MÉDIKALACHER, VILLARS VD

1. Les prestations de service sont détaillées sur E-Miliz
2. La compétence pour faire ces inscriptions est réglée par les prescriptions sur les contrôles militaires
3. Seul l'accomplissement du tir obligatoire ne doit être attesté que par un timbre

Nombre de jours	Signature du fonctionnaire compétent
124	
19	
7	
19	
7	
19	
4	
1	

VII. Service fait ou paiement de la taxe militaire

Année	Nature du service, lieu et date

Nombre de jours	Signature du fonctionnaire compétent

VII. Service fait ou paiement de la taxe militaire

Année	Nature du service, lieu et date

Nombre de jours	Signature du fonctionnaire compétent

**Fiches et papillons à coller sur 5mm de largeur,
soit au bord supérieur, soit au bord inférieur.**

Adresse du titulaire du livret

Jour, mois année	Lieu de distribution postale, avec numéro postale d'acheminement	Rue et numéro, hameau, ferme, etc.	Logeur
Noms et adresse de résidence des proches			

